



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 mai 2023

Présents : Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

M. Mickaël CHALLANCIN, Mme Françoise RICARD, M. Stéphane MUZET, Mme Muriel SOLERTI, Adjoints au Maire.

Mme Geneviève BETTWY, M. Thierry SAINT-CYR, Mme Véronique BOSSE PLATIERE, M. Thibault LUTUN, M. Sébastien FAYARD, Mme Geneviève MORIER, Mme Emmanuelle VENET et M. Raphaël TREILLARD, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Franck CAILLON, conseiller municipal ayant donné procuration à M. Jean Paul HYVERNAT
Mme Bernadette VILLARD, conseillère municipale ayant donné procuration à Mme Geneviève MORIER,

Secrétaire de séance :

Muriel SOLERTI élue à l'unanimité

<u>Vote</u>		Délibération 2023-10
Pour	15	OBJET : Décision modificative n°1 du budget primitif 2023
Abstentions		
Contre		
Total	15	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux Communes et aux Établissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif, applicable au 1er janvier 2018,

Vu la délibération n°2023-05 en date du 7 avril 2023 portant sur le Budget Primitif de la Commune,

Vu la commission plénière réunie le 9 mai 2023,

Considérant la nécessité de modifier les écritures votées lors du Budget Primitif 2023

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ À MAIN LEVÉE,

Article 1 : DÉCIDE de modifier les autorisations budgétaires, équilibrées en section de fonctionnement recettes et dépenses, comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	320 468,00	0,00	-0,50	-0,50	320 467,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	309 184,00	0,00	0,00	0,00	309 184,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	105 431,00	0,00	0,00	0,00	105 431,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		735 083,00	0,00	-0,50	-0,50	735 082,50
66	Charges financières	13 160,00	0,00	0,00	0,00	13 160,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		750 243,00	0,00	-0,50	-0,50	750 242,50
023	Virement à la section d'investissement (5)	707 819,00		0,00	0,00	707 819,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	000,00		0,00	0,00	000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		708 485,00		0,00	0,00	708 485,00
TOTAL		1 518 728,00	0,00	-0,50	-0,50	1 518 727,50

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 518 727,50
---	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	134 830,00	0,00	-0,50	-0,50	134 829,50
73	Impôts et taxes	563 094,48	0,00	0,00	0,00	563 094,48
74	Dotations et participations	166 621,00	0,00	0,00	0,00	166 621,00
75	Autres produits de gestion courante	10 628,00	0,00	0,00	0,00	10 628,00
Total des recettes de gestion courante		876 573,48	0,00	-0,50	-0,50	876 572,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		878 573,48	0,00	-0,50	-0,50	878 572,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		878 573,48	0,00	-0,50	-0,50	878 572,98

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	640 154,52
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 518 727,50
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	768 485,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budgété après DM
Total général des dépenses fonctionnement	1 518 728 €	0,50 €	0 €	1 518 727,50 €
Total général des dépenses de fonctionnement	1 518 728 €	0,50 €	0 €	1 518 727,50 €

Article 2 : DIT que la Décision Modificative n°1 est en annexe de la délibération.

Article 3: DIT qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Lachassagne
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

AMPLIATION de la présente délibération à :

- La Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône
- Les services de la SGC de Villefranche sur Saône

Ainsi fait et délibéré à Lachassagne, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Jean Paul HYVERNAT,
Maire de Lachassagne



69106 Code INSEE	Commune de LACHASSAGNE BUDGET COMMUNAL M14	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative du Budget primitif 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.50 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.50 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.50 €	0.00 €	0.50 €	0.00 €
Total Général		-0.50 €		-0.50 €

SOUS-PREFECTURE
 reçu le **02 JUIN 2023**
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

